



Programme détaillé formation MOTO (Permis A1, A2, A)

A1/A2/A

Nom de l'auto-école : _____
Responsable pédagogique : _____
N° d'agrément : _____

PROGRAMME de formation

REMC

4 COMPÉTENCES GLOBALES 38 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

- 1 Maîtriser**
le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
 - A. Connaître et adapter les comportements sécuritaires en matières d'équipement du motard.
 - B. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
 - C. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
 - D. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
 - E. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
 - F. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
 - G. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
 - H. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
 - I. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
 - J. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
 - K. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
 - L. Réaliser un freinage d'urgence.
- 2 Appréhender**
la route et circuler dans des conditions normales
 - A. Connaître et respecter les règles de circulation.
 - B. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
 - C. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
 - D. Adapter l'allure aux situations.
 - E. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
 - F. Tourner à droite et à gauche.
 - G. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
 - H. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- 3 Circuler**
dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
 - B. Croiser, dépasser, être dépassé.
 - C. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
 - D. Communiquer avec les autres usagers.
 - E. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
 - F. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
 - G. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
 - H. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
 - I. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
 - J. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
 - K. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...
- 4 Pratiquer**
une conduite autonome, sûre et économique
 - A. Suivre un itinéraire de manière autonome.
 - B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
 - C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer.
 - D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
 - E. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
 - F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
 - G. Pratiquer l'écoconduite.

Retrouvez toutes ces compétences dans votre livret d'apprentissage.

ENPC

RM. A3e01REMC-03-0217

PERMIS MOTO

Le permis moto permet de préparer l'examen des permis de conduire A1 (125 cm³, soit 11 kw (15 cv)), A2 (< 35kw, soit 47 cv) et A (toutes catégories) et d'avoir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de la moto.

Dès 16 ans, le Permis A1 (125) permet de conduire des motocyclettes légères dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance maximum est de 11 kw, soit 15 cv. Pour conduire ce type de véhicule, il est également possible (sous certaines conditions) d'effectuer une formation d'équivalence 125.

Dès 18 ans, le Permis A2 permet de conduire des motos de toutes cylindrées, mais dont la puissance est limitée à 35 kw (47 cv). Une fois le permis A2 obtenu, pour obtenir le permis A, il faut attendre une période de 2 ans et effectuer ensuite une formation de 7 heures en auto-école.

Déroulement de la formation

Épreuve Théorique Générale (E.T.G.)

Si vous possédez déjà un permis depuis moins de 5 ans, vous n'avez pas besoin de vous présenter à l'épreuve du code (ETG). Dans le cas contraire, il vous faudra suivre une formation théorique à l'auto-école et vous présenter à l'examen du code.

Formation « hors circulation » ou « plateau »

Nos forfaits incluent 8 heures minimum de formation à l'épreuve « plateau » (cf. étape 1 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à manœuvrer la moto afin de répondre aux exigences de l'examen :

Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur

L'objectif principal est d'être capable de pousser et manœuvrer la moto d'avant en arrière, afin de maîtriser son poids. Il faut également acquérir les connaissances minimum relatives aux principaux organes de la machine et à son entretien. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen et les vérifications qu'il est nécessaire de savoir accomplir.

Maîtrise de la moto à allure lente

L'objectif principal est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen.

Maîtrise de la moto à allure normale (aussi connue sous le nom de « rapide »)

L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa machine à allure normale sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation, même dans des situations d'urgence (évitement d'obstacle, arrêt d'urgence). Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 4 parcours types examen.

Interrogation orale

Des cours spécifiques sont dispensés à l'auto-école par le biais de supports pédagogiques adaptés pour vous aider à acquérir les connaissances nécessaires à la réussite de l'épreuve. Elle porte sur un certain nombre de sujets contenus dans 12 fiches et qui sont développés autour du thème principal : les risques spécifiques liés aux deux roues.

Formation « en circulation »

Nos forfaits incluent 12 heures minimum de formation à l'épreuve « en circulation » (cf. étapes 2,3 & 4 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Un bilan de compétences sera effectué. Il est nécessaire d'avoir un équipement personnel se composant d'un casque adapté, d'une paire de gants homologuée NF ou CE (avec étiquette le prouvant) et une paire de chaussure montante ou de bottes (hors caoutchouc).

Déroulement de l'examen

ÉPREUVE Théorique Générale (E.T.G.)

C'est l'examen du code (si les conditions l'exigent) qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route. C'est le même examen qui permet de préparer un permis B. Pour l'obtenir, il convient de faire un maximum de 5 fautes sur une série de 40 questions illustrées ou non lors de l'examen.

ÉPREUVE « hors circulation » ou « plateau »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son code préalablement ou avoir un permis datant de moins de cinq ans. Elle a lieu sur un terrain de 130m de long et de 6m de large et a pour but de montrer que vous avez une maîtrise suffisante de la machine pour évoluer en toute sécurité.

Avant de démarrer l'examen proprement dit, il faudra présenter son équipement à l'inspecteur, à savoir : une paire de gants homologués, un casque adapté, des chaussures montantes (ou des bottes). C'est cette présentation préalable qui déterminera si l'examen peut débuter ou non.

Cette épreuve précède forcément l'épreuve dite « en circulation ». Elle dure environ 15 minutes et se décompose en 3 sous-parties (voir formation ci-dessus).

Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 1 parcours, parmi les 2 étudiés pendant les heures de formation.

Maîtrise de la moto à allure lente

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 1 parcours, parmi les 2 étudiés pendant les heures de formation.

Maîtrise de la moto à allure normale

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 2 parcours (un freinage d'urgence et un slalom-évitement), parmi les 4 étudiés pendant les heures de formation.

Interrogation orale

Un tirage au sort est effectué afin de sélectionner une des 12 fiches (voir ci-dessus) étudiées pendant la formation. Il s'agit d'une discussion avec l'inspecteur sur le thème tiré au sort et pas d'une récitation.

Epreuve « en circulation »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son épreuve « plateau ». Il s'agit d'une évaluation de compétence notée par l'inspecteur. L'examen est obtenu lorsque l'élève obtient une note minimale de 17 points sur un total de 27. Son but est d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance.

Elle a lieu sur des itinéraires variés (agglomération, route, autoroute). Le long du parcours, l'inspecteur observe et note votre comportement. Vous devrez utiliser de façon opportune les rapports de vitesse, savoir adapter votre allure aux circonstances, observer autour de vous. Vous devez circuler en respectant les règles du code de la route, sans gêner ni surprendre les autres usagers tout en évitant d'être surpris vous-même. Vous devez donc rouler en toute sécurité.

Il vous sera demandé d'effectuer un arrêt et un départ en circulation (en toute sécurité au bord de la route ou dans un parking). Cette action permettra d'évaluer votre attention et votre vigilance.

Durant une période de 5 minutes, vous devrez également rouler de façon autonome (suivre un itinéraire sans indication de l'inspecteur), afin de vérifier votre capacité à vous repérer sur un parcours donné.

Les indications de direction sont données par l'inspecteur grâce à la liaison radio. La durée totale de l'épreuve est de 30mn en circulation.